

HEURE DE DINER : Élève en surveillance ou AU service de garde

1. Quelle est la différence **AU DINER** entre élève en surveillance, ou au service de garde?

Surveillance au dîner : 1 surveillant pour 50 élèves. Les surveillants s'assurent de la sécurité et du bien-être des enfants. Les élèves du préscolaire et du primaire sont au gymnase et n'ont pas accès au micro-ondes.

Service de garde : 1 éducateur pour 20 élèves primaire (préscolaire 17 : 4 ans et 20 : 5 ans). Présence d'un éducateur, activités pédagogiques. Les éducateurs s'assurent de la sécurité et du bien-être des enfants. Ils ont accès au micro-ondes. Ils sont dans les locaux du service de garde.

2. Quel est le tarif journalier pour un enfant qui est à la surveillance au dîner et celui qui fréquente le service de garde?

<u>Fréquentation de la surveillance du dîner</u>	<u>Fréquentation du service de garde pour la période du midi</u>
1.65\$ Période de 11h25 à 12h45 seulement	4.27\$ Période de 11h25 à 12h45, d'autres périodes peuvent s'ajouter (matin et après l'école) avec des suppléments de coûts.

3. Est-ce que tous les élèves peuvent s'inscrire au service de garde pour la période du midi, et ce même s'il prend l'autobus?

Tous les élèves fréquentant un établissement primaire peuvent s'inscrire au service de garde.



4. Est-ce que tous les élèves peuvent fréquenter la surveillance au dîner?

Non, les élèves bénéficiant de l'accommodement au transport ne peuvent pas, et doivent donc être inscrits au service de garde.

Accommodement au transport :

- Élève en demande volontaire pour venir à notre école
- Élève avec deux adresses, et qu'un des parents demande le transport par autobus.

5. Comment payer les frais?

Un état de compte envoyé par courriel sera produit pour le service de garde une fois par semaine, et pour les élèves qui fréquentent la surveillance du dîner, ce sera mensuellement.

Il sera possible de payer par institution financière.